

LES ANCIENNES TAPISSERIES

DE LA CATHÉDRALE DE BOURGES

PIERRE DE CROSSES

Par M. D. MATER

Dans l'étude que nous avons présentée en 1898 au Congrès archéologique de Bourges, sur les tapisseries de Saint-Ursin, nous avons dit quelques mots du rôle que ces tentures remplissaient autrefois dans les églises, et on pourrait ajouter, dans tous les édifices civils ou religieux, au double point de vue de la décoration et du confortable. Nous allons essayer aujourd'hui de traiter la même question pour la cathédrale de Bourges, en faisant connaître les nombreuses tapisseries qu'elle possédait avant la Révolution et en recherchant s'il reste aujourd'hui quelque chose de ces richesses.

Les vastes proportions intérieures de la cathédrale que fait encore ressortir la simplicité, on pourrait presque dire l'austérité, qui de nos jours caractérise son ornementation, provoquent souvent des critiques qui à l'origine n'étaient pas méritées. En effet le chœur, qui occupait environ les deux cinquièmes du fond de la grande nef, à partir du huitième pilier mesuré du côté de la façade, était entouré d'une haute clôture, formant au milieu de la cathédrale un véritable édifice intérieur, orné d'arcades, de sculptures, de bas-reliefs,

de peintures, d'autels, etc., qui, non seulement constituait un ensemble d'une grande richesse, mais coupait heureusement les lignes du vaisseau de la basilique.

La clôture du chœur, dont il vient d'être parlé, et qui a été l'objet dans le xviii^e volume de nos *Mémoires*, d'une étude approfondie de notre ami Octave Roger, était formée du côté des nefs latérales par le chancel, consistant en un mur de trois mètres et demi de hauteur au-dessus du niveau du sol du chœur, et de plus 5 mètres au-dessus de celui des basses nefs; il était séparé du reste de la grande nef par le jubé, dans lequel s'ouvraient des portes qui permettaient d'entrer dans le sanctuaire¹. On pourrait donc croire que sous la protection d'une semblable clôture entourant entièrement le chœur, — elle était ajourée en partie, il est vrai, — le nombreux clergé que les offices y réunissaient, aurait pu facilement supporter le froid de l'hiver, mais il paraît qu'il n'en était rien, car on plaçait au-dessus du chancel des tapisseries, que l'on accrochait à des chaînes tendues d'un pilier à l'autre², en se servant pour ce travail d'échelles qui n'avaient pas moins de 15 pieds de longueur³, détail qui montre à quelle hauteur totale arrivaient ces clôtures superposées.

On réservait d'habitude pour les placer au-dessus du chancel les tapisseries les plus importantes, les plus belles, et les mieux conservées, principalement les tapisseries à personnages. On en mettait aussi le long du

1. O. ROGER, *L'Ancien Jubé de la Cathédrale de Bourges*. (*Antiq. Centre*, XVIII, 77.)

2. GIRARDOT et DURAND, *La Cathédrale de Bourges*, 151. — *Comptes de l'œuvre*, 1525.

3. *Ibid.*

jubé et à la porte de la grande nef; le siège de l'archevêque était recouvert, surmonté et entouré de tapisseries; un rideau était suspendu à *la panne*, grande pièce de bois qui coupait transversalement le chœur, du onzième pilier de droite au onzième pilier de gauche; il y en avait une pour couvrir en guise de poêle la tombe du bienheureux Philippe Berruyer; enfin toutes les stalles disposées sur deux rangs de chaque côté du chœur, avaient des tapisseries que l'on étalait dessus. On employait de préférence à cet usage les tapisseries les plus petites ou celles qui, après avoir figuré au-dessus du chancel, n'étaient plus en assez bon état pour être exposées d'une façon trop visible.

L'espace qu'il s'agissait de garnir était fort étendu: on pourra s'en faire une idée quand on saura que l'entourage de l'ancien chœur, déduction faite des piliers, mesurait au-dessus du chancel plus de 70 mètres, et au-dessus du jubé 15 mètres, soit au total de 80 à 90 mètres de longueur environ, sans compter ce qui était nécessaire pour la panne, le trône de l'archevêque, les stalles, etc. On ne sera donc pas surpris d'apprendre, qu'à certains moments, le chapitre ait possédé jusqu'à 57 pièces de tapisseries. Leur nombre d'ailleurs varia beaucoup suivant les époques et les circonstances: il était de 25 en 1537, de 57 en 1654, de 48 en 1667, de 39 en 1696 et au moment de la Révolution il était encore de 37 à 38. Nous allons rechercher comment se constitua cette importante collection, quels étaient les sujets que les tapisseries représentaient, et à quelles causes il faut attribuer les variations que l'on remarque dans leur nombre.

I

On ignore si la cathédrale a possédé des tapisseries avant le milieu du xv^e siècle, mais on peut en douter, car aucun des anciens inventaires du mobilier qui appartenait au chapitre n'en mentionne, et on ne voit pas dans l'histoire locale d'évènement, incendie ou pillage, en un mot de désastre quelconque, qui ait pu amener l'entière destruction des tapisseries antérieures à l'inventaire de 1537, le premier en date que nous connaissions.

La plus ancienne donation de tapisserie que nous ayons pu retrouver, porte la date du 8 octobre 1466¹. Elle a pour auteur Pierre de Crosses, chanoine de la cathédrale, sur le compte duquel nous reviendrons plus amplement. Sa libéralité comprenait six pièces où étaient historiés *les mystère, institution, lapidation, invention et translation de Mons. Sct Estienne* et en plus *l'Histoire de Mons. Sct Martin*². Ce sont, nous le répétons, les premières tapisseries dont il soit parlé dans les inventaires parvenus jusqu'à nous.

Au mois de novembre 1476, Jean Cueur, archevêque de Bourges, donna au chapitre deux tapisseries, dont l'une entourait son trône épiscopal dans le chœur de

1. VI^e Reg. Capitulaire de Saint-Étienne, fol. 47, v^o.

2. GIRARDOT, *Hist. du trésor de la Cathédrale de Bourges*, 33, *Inventaire de 1537*; — GIRARDOT et DE LASSUS, *Les Anciens Autels* (*Les Annales archéologiques de Didron aîné*, IX, 95).

la cathédrale ¹. Ces tapisseries ne sont pas autrement désignées, dans les registres capitulaires, mais il n'est pas douteux que ce ne soient celles dont il est question en ces termes dans l'Inventaire de 1537 : *Une aultre pièce en laquelle sont contenus certains anges et personnaiges portans les signes de la Passion Nostre Seigneur et grans escripteaulx par dessus; — Une aultre pièce où sont contenus certains mistères et personnaiges portans aucuns signes du mistère de la Pater Noster... lesd. pièces ont été données par feu Mons. Jean Cueur, arcevesques de Bourges, et se tient à l'entour de la chaire épiscopale.*

Guillaume de Cambray, qui occupa le siège de Bourges de 1493 à 1505, fit don à son tour de deux tapisseries au Chapitre de sa cathédrale. L'une représentait *trois grans mistères par personnaiges, un grand navire et plusieurs personnaiges, la roue de fortune et les sept péchés mortels*, description peu claire, qui ne permet guère de comprendre quels étaient les sujets figurés, et l'autre *le mistère de la royne de Sabba qui vient voir le roy Salomon*. Elles se mettaient au-dessus des sièges des diacres et des sous-diacres, et toutes les deux portaient des écussons aux armes du donateur : *de gueules à trois cérots d'or, 2, 1.*

Antoine Bohier, cardinal-archevêque de Bourges de 1514 à 1519, donna onze tapisseries : c'étaient d'abord dix grands panneaux de laine semés de fleurs de lys, dont un portait les armes du cardinal, sa devise, *Virtuti omnia parent*, et ses lacs. Il donna également une

1. GIRARDOT, *Hist. du trésor*, 33. — *Registre Capitulaire*, n° VII.

autre tapisserie représentant *Dieu le père, lapidement de Sct Étienne, quatre archevêques tous droits et deulx couchés*, avec son blason : *d'or au lyon d'azur au chef de gueules*.

La cathédrale possédait encore une broderie sur serge rouge où étaient *historiés le roy Artus et une royne accompagnés d'un papejault et un paon avec certains escripteaux et aulcuns papilletes d'argent doré*. Cette pièce avait été faite à la broderie du chapitre pour le chanoine Jean Potier, qui vivait à la fin du xv^e siècle, et qui figure sur les registres capitulaires, à partir de 1479¹.

Nous n'avons aucun renseignement sur la provenance de deux autres tapisseries, dont l'une représentait *le ravissement de la fille de Jacob avec la destruction de la ville*, et l'autre, qui se mettait, à certaines fêtes, sur la tombe du bienheureux Philippe Berruyer, était une pièce toute brodée d'or, dont on fait ressortir la richesse toute particulière, qui représentait un archevêque. Il y avait enfin, suivant l'expression de l'inventaire, un *bancher* de tapisserie de *menue verdure* achetée par le maître de l'œuvre.

L'état des richesses de tout genre de la cathédrale, au commencement du xvi^e siècle, est indiqué avec détail dans un inventaire dressé en 1539, dont on trouvera le texte reproduit intégralement à la fin de cette étude.

Grâce à la libéralité de ses archevêques et ses membres, le Chapitre avait donc réuni au commencement du xvi^e siècle une suite de tapisseries d'un

1. VII^e Reg. Capit.

grand intérêt et d'une extrême variété, à laquelle l'Ancien et le Nouveau Testament, l'hagiologie chrétienne et les romans de chevalerie avaient fourni les sujets les plus divers, représentés avec la naïveté et l'ingéniosité, qui sont la caractéristique du temps. Avec ces tentures éclatantes, alors dans toute la fraîcheur de leurs couleurs multiples, ces brillantes théories de prophètes, de saints, de martyrs, de héros de l'histoire juive ou de chevaliers du moyen-âge, le chœur de la cathédrale devait offrir un spectacle admirable, bien différent assurément de l'austère simplicité qui y règne aujourd'hui. Cette riche collection ne devait pas d'ailleurs lui demeurer longtemps, car un siècle après, il ne restait plus de tout cela à la cathédrale que les tapisseries de Saint-Etienne de Pierre de Crosses et les tentures fleurdelisées du cardinal Bohier.

Sans que l'on sache rien de précis sur les causes de leur disparition, de leur destruction ou de leur enlèvement, on peut supposer que l'incendie de 1559 ou les ravages des protestants en 1562, peut-être les deux événements réunis, n'y furent pas étrangers. On sait que le 16 mai 1559 un grave incendie, poussé par un vent violent, détruisit les toitures des basses nefs depuis la tour du Nord jusqu'à l'archevêché en contournant l'édifice et en brûlant les orgues installées alors au-dessus du portail du nord, dit de Notre-Dame-de-Grâce, la salle du Chapitre et l'atelier des brodeurs qui était au-dessus¹.

Le procès-verbal de l'incendie, dressé le 19 mai

1. R. DE MARGUERYE, *Le grand incendie de la cathédrale de Bourges* (*Antiq. Centre*, XVII, 177).

suivant, c'est-à-dire trois jours après, constate que dans cet atelier *a esté entièrement brûlé et consommé ensemble les ornements, brodures, soyes, estoffes, chappes estant de drap d'or et de soye, outils et aultres choses servant aud. estat de broderie, montant à grande somme de deniers*. Il ne serait pas impossible, bien qu'il n'en soit pas question, que des tapisseries se soient trouvées en réparation dans l'atelier des brodeurs au moment du sinistre.

A l'appui de cette supposition, il est bon de rappeler que le chapitre entretenait à ses gages des *tapiciers de haulte lice*¹ pour les réparations de ses tentures, et que l'on ne connaît, ni dans la cathédrale, ni dans ses dépendances, de local spécial qui ait été affecté à leurs travaux, ce qui permet de croire que les brodeurs et les tapissiers, dont le métier offrait beaucoup de similitude, travaillaient dans la même salle que l'on appelait l'atelier des brodeurs. On a vu d'ailleurs que le chanoine Jean Potier avait fait faire une tapisserie *à la broderie*.

D'un autre côté, l'incendie qui brûla les voûtes et les orgues a bien pu atteindre les tapisseries qui étaient bien près de là et consumer également des objets si facilement combustibles.

On sait combien l'occupation de Bourges par les bandes calvinistes du comte de Montgomery fut désastreuse pour les églises et les couvents de la ville, dans lesquels ils pillèrent ou détruisirent quantité d'ornements, de reliquaires et d'objets d'art, s'attaquant

1. 1503. *A Simon Raynaud, tapicier de haulte lice, pour réparation, 6 liv.* (GIRARDOT, *Les Artistes de Bourges*, 40.)

avec une sorte de rage à tout ce qui avait de la valeur ou était entouré de la vénération des catholiques. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que les tapisseries aient subi elles aussi, les déprédations des farouches religionnaires. En résumé, il est probable que c'est à cette époque que le chapitre perdit ses tapisseries, car on voit immédiatement après, en 1267, le maître d'œuvre acheter une tapisserie pour le chœur, au prix de 120 livres¹, ce qui permet d'en conclure que celles qui servaient antérieurement au même usage avaient disparu.

Antoine Vialard, monté en 1572 sur le siège de Bourges qu'il conserva jusqu'en 1576, contribua largement à la reconstitution des tapisseries de la cathédrale. Dans son testament qui est du 5 décembre 1576 on lit : « Et nonobstant l'ordonnance par ledit sieur Viillard cy dessus faict de la vendition de tous ses meubles, il entend estre réservés les troys garnitures de chambre, anthichambre et salle de tapisserie pour estre mises et appliquées à la décolation (*sic*) du chœur de son église de Bourges, à laquelle église il donne lesdites troys garnitures, l'une desquelles est ce présent en son logis archiepiscopal dudit Bourges, l'autre en la maison de M. le duc scize à Bourges et l'aulture en son chasteau de saint Pallays. » Les tapisseries qu'il léguait ainsi étaient au nombre de vingt-trois : huit représentaient l'histoire d'Esther, huit l'histoire d'Acab, et sept étaient des verdure à grands feuillages. Il donna encore à sa cathédrale « une chappe de drap d'or a double fri-

1. GIRARDOT et DURAND, *La cathédrale de Bourges*, 150.

seur avec orfraie d'or fin et brodé, icelle chappe doublée de satin violet sur laquelle chappe est figuré l'histoire de Monsieur saint Estienne ¹ ».

Gilbert Marault, chantre et chanoine de l'Église de Bourges, qui fut reçu chanoine de la Sainte-Chapelle en 1579 et mourut en 1589, fit don d'une tapisserie sur laquelle une chasse était figurée, sujet peu approprié, à la vérité, à l'édifice qu'il devait décorer.

Enfin en 1638, l'archevêque Rolland Hébert légua par testament au chapitre de la cathédrale une suite de huit tapisseries de haulte lice qui représentaient la vie de saint Paul ².

La cathédrale, moins d'un siècle après les désastres qu'elle avait subis, avait donc à peu près reconstitué sa collection de tapisseries, dont le nombre s'élevait à 57 pièces. En voici la liste complète d'après un inventaire dressé en 1654 ³ :

Huict pièces de tapisseries représentant l'histoire de saint Paul, donnez par M. Hébert, archevesque ;

Huict autres pièces de tapisseries représentant l'histoire d'Esther, donnez par M. Vialard, archevesque ;

Sept pièces de tapisseries de verdure à grands feuillages, l'une desquelles sert à parer la chaire pontificale, donnez par M. Vialard, archevesque ;

Cinq grandes pièces de tapisseries représentant l'histoire de saint Estienne ;

1. Arch. Cher : G, fs Saint-Étienne, Chap. métr., 1550 2, titres de fondations.

2. Arch. Cher : inventaire des meubles délaissés après le décès de Mgr Rolland Hébert, archevesque de Bourges, E. 2479.

3. Arch. Cher, *ibid.*, 172.

Neuf pièces de tapisseries autour du grand autel; il y en a une dissemblable des autres donnée par M. Marault et les autres par M. Vialard, archevesque;

Dix pièces de tapisseries à fond bleu semé de fleurs de lys, donnez par M. le cardinal Boyer, archevesque ;

Dix petites pièces de tapisseries qui couvrent le siège du chappitre;

Enfin, un grand rideau de serge bleue semé de fleurs de lys qui sert à mettre devant la porte du chœur.

En 1667, nouvel inventaire des joyaux d'or, d'argent, pierrerie, reliques, livres, chasubles, chappes, ornements, tapisseries et autres meubles appartenant à l'Église de Bourges... commencé le trentième jour de mars 1667 par Messieurs maistre Jean Lelarge et maistre Joseph Gassot, prestres, chanoines de ladite église¹, qui donne un total de 48 tapisseries.

On y voit indiqués les mêmes articles que dans l'inventaire de 1654; la différence de chiffres provient de ce que les dix petites pièces de tapisseries qui couvrent le siège du chappitre, ne sont plus inventoriées qu'en ces termes : *plus une pièce de tapisserie qui couvre le siège du chapitre*. Il est à présumer que cette tapisserie, portée ici pour dix pièces et là pour une seule, était bien la même et que la différence constatée ne provient que de la façon de la faire entrer en compte.

Dans le dernier inventaire que nous ayons retrouvé, fait en 1696, on ne trouve plus que 39 tapisseries : les huit pièces de la tapisserie de saint Paul données par l'archevêque Hébert, n'y figurent plus².

1. Arch. Cher, *ibid*, 172

2. Arch. Cher, *ibid.*, 172, fol. 11.

La suppression de la Sainte-Chapelle en 1757 et le don fait par le roi de tous les objets mobiliers qu'elle renfermait à la cathédrale, comprenait les tentures suivantes, qui vinrent augmenter son trésor :

Une grande pièce faite de haulte-lisse, soye et or, que l'on mettoit au grand autel ;

Une grande pièce de broderie nommée la gloire du Paradis, qui servait de tableau au grand autel ;

Trois pièces de tapisserie ¹.

L'usage des clôtures en tapisserie se continua jusqu'à cette époque. Il paraît d'ailleurs qu'elle était fort efficace, non seulement pour combattre le froid, mais aussi pour enlever la lumière : on ne voyait plus suffisamment clair dans le chœur et les tapisseries plongées dans l'ombre laissaient mal apercevoir leurs sujets. Pour remédier à cet inconvénient, il fut décidé que des lanternes ou *abscouses* seraient données à chaque occupant des stalles hautes et placées de façon à éclairer les tentures de tapisserie ².

En 1757, le Chapitre sacrifiant au mauvais goût du temps en matière d'art pour les édifices religieux, fit demolir le jubé et le chancel du moyen-âge, pour les remplacer par un nouveau jubé, une clôture en pierre et une grille, établis dans de bien moindres proportions, et qui ne pouvaient d'ailleurs faire oublier la magnifique décoration à laquelle ils succédaient.

¹ Inv. des effets qui se sont trouvés à la Sainte-Chapelle, lors du don que le Roy fit à l'Eglise Cathédrale de Bourges par ses lettres patentes du mois de fevrier 1757, ainsi qu'il résulte du procès verbal de la délivrance qui en fut faite à mesdits sieurs de la Cathédrale par M. Esterlin .. le 18 août 1757 et jours suivants. Arch. Cher *Ibid.*, 172.

². GIRARDOT et DURAND, *ibid.*

Désormais les tapisseries n'avaient plus d'emploi et n'étaient plus appelées à compléter l'entourage du chœur. Aussi le Chapitre, qui avait besoin de battre monnaie pour se procurer les ressources nécessaires au paiement des travaux qu'il venait de faire exécuter, décida-t-il en 1768 de vendre, selon les termes de la délibération capitulaire, tout ce qui *n'est plus à l'usage du chœur comme parements, rétables, tapisseries*. Il fut en outre arrêté que l'on se déferait de vases précieux d'argent d'une haute valeur artistique, sans caractère religieux, il est vrai, légués par un précédent archevêque au Chapitre et enfin que les merveilleux ornements de la Sainte-Chapelle, dont on retira préalablement les perles, seraient brûlés pour extraire l'or et l'argent de leurs cendres, opération barbare que la Révolution devait imiter ¹.

Il ne semble pas toutefois que cette délibération ait été exécutée en ce qui concerne les tapisseries. On voit bien en effet figurer en recette 6300 livres pour les perles, 524 livres pour l'or et l'argent des ornements brûlés, mais on ne trouve nulle part d'article de recette pour les tapisseries. Ce qui au surplus justifie cette supposition, c'est qu'à la Révolution il existait encore à la cathédrale 37 à 38 pièces de tapisserie.

Il eût été intéressant d'en connaître la liste et de savoir quelles étaient celles qui avaient été conservées jusque là, mais il nous a été impossible de retrouver l'inventaire dressé le 11 septembre 1790 par le directoire du district, pièce dont l'existence est cependant affirmée

1. *Req. Capitulaire de Saint Étienne, 1769-71, délibération du 20 mai 1768*

par le procès-verbal de recolement du 29 janvier 1793¹.

On lit en effet dans ce procès-verbal : « Le citoyen
« Meunier sacristain nous dit qu'il dépendait de ladite
« église plusieurs pièces de tapisseries dont quatre pièces
« existant dans ladite église et les autres pièces, le
« citoyen Meunier nous dit qu'il y en avait plusieurs au
« club patriotique, qu'y ont été transportés et le citoyen
« Després, qui prend le titre de marguillier de la mé-
« tropole du centre, nous a dit qui il y en avait plu-
« sieurs au département qui y ont été transportés de l'or-
« dre du citoyen Raymond, toutes lesquelles tapisseries
« peuvent se monter à trente-sept à trente-huit pièces. »

Cette affaire qui paraît assez louche fit quelque bruit à l'époque. Le citoyen Raymond s'était introduit à différentes reprises dans le local où avaient été déposés les objets saisis sur le Chapitre de la cathédrale, en se servant d'abord d'une clef qui lui avait été confiée, puis ensuite, pour plus de facilité, il fit enlever la serrure par un serrurier. Il paraît qu'il disparut ainsi non seulement des tapisseries, mais encore des objets de matière précieuse.

Quoiqu'il en soit, le conseil de la métropole du centre, c'était le conseil de fabrique du temps, réuni sous la présidence de l'évêque constitutionnel Torné, prit, le 25 janvier 1793, une délibération pour dénoncer le fait à la municipalité et dès le lendemain le Conseil général de la commune prescrivait de procéder au recolement des objets, opération qui fut commencée d'urgence, quatre jours après, dès le 29 janvier². Nous ne savons

1. Arch. Cher : Q 309.

2. Arch. Cher : Q 308.

quelle suite eut cette affaire, qui n'est peut-être pas étrangère à la disparition de l'inventaire de 1790 qui pouvait être gênant.

La cathédrale qui en 1696 avait 39 tapisseries, en possédait donc encore 37 ou 38 à la fin du XVIII^e siècle, ce qui fait l'éloge du soin que le chapitre apportait à la conservation de cette partie de ses richesses, bien qu'il ait eu un instant la velléité de les vendre. Qu'advint-il des quelques tapisseries qui restaient à la cathédrale ? On trouve bien, dans un procès-verbal d'adjudication *des effets de la ci-devant église Saint Étienne de Bourges*, du 22 messidor an II¹, mention de la vente de 4 morceaux de tapisseries en point de Hongrie, estimés 20 livres et adjugés 27, de deux morceaux de tapisseries de Bergame estimés 60 livres et vendus 87, de 14 morceaux de tapisseries dépareillées, évalués ensemble 110 livres, mais il est d'autant plus difficile de les identifier avec les anciennes tapisseries de la cathédrale, que l'on sait que l'on avait centralisé à Saint-Étienne un grand nombre d'objets provenant d'autres églises ou de couvents supprimés. Enfin il faut ajouter qu'en l'an X, lors du rétablissement du culte, il est question de trois vieilles tapisseries restées dans la sacristie².

Il est donc certain que presque toutes les tapisseries de la cathédrale en sortirent irrégulièrement et en violation des lois de l'époque, si favorables cependant à

1. *Ibid.*, 317, articles 351, 352, 354, 506 et 508.

2. Inv. du mobilier des églises de la ville de Bourges, dressé par le maire de ladite ville, en conformité de la lettre du citoyen préfet de ce département, le 20 floréal, an X. — Arch. Cher : Q, pièces à classer.

l'œuvre de spoliation des églises ; qu'elles allèrent décorer les salles du Conseil général du département et du club révolutionnaire et qu'elles disparurent ensuite. La dernière fois qu'il en soit fait mention, c'est à l'occasion de la fête de la Raison, célébrée à Saint-Étienne le 24 ventôse an II¹. Ceux qui avaient le respect des souvenirs, ne purent voir sans tristesse les anciennes tapisseries du chœur de la cathédrale figurer dans les ridicules mascarades imaginées par les sectaires du temps. A partir de ce moment, il n'en est plus question et on perd entièrement leurs traces.

• II

Depuis la Révolution n'a-t-on pas retrouvé quelques-unes des tapisseries de Saint-Étienne, comme on a eu la bonne fortune de le faire pour une partie de celles qui décoraient l'église Saint-Ursin ? Tout récemment il nous a été donné de découvrir qu'une ancienne tapisserie, donnée depuis longtemps au musée de Bourges par un honorable habitant d'Issoudun², avait justement appartenu à la cathédrale.

Une véritable légende s'attachait à cette tapisserie : on racontait qu'elle représentait la guérison miraculeuse de malades de la peste à Issoudun par les reliques de saint Étienne, amenées de Bourges sur un bateau, en remontant le cours de la Théols. Dans tout cela il n'y avait guère qu'une chose de vraie, c'est qu'il s'agissait bien d'un voyage des restes du premier martyr, tout le

1. GIRARDOT, *Hist. du Trésor*, 64.

2. M. Dardeau père, greffier du tribunal civil d'Issoudun.



surplus ne supportait pas l'examen, mais personne n'avait encore songé à étudier cette tapisserie et à s'enquérir de son histoire.

Ce panneau, qui mesure 2 m. 15 de hauteur sur 2 m. 48 de largeur (V. la pl.), représente un paysage sur le bord de la mer, car c'est la mer et non la Théols qu'un artiste, observateur scrupuleux de la nature, a voulu figurer en lui donnant le bleu intense des mers méridionales. La terre ferme, qui occupe la droite et le bas du panneau, est couverte d'un gazon vert, semé de fleurs, planté d'arbustes fleuris et d'arbres. La côte est dominée par la haute muraille d'une ville, munie de créneaux et de machicoulis, défendue en outre par trois tours surmontées de toits; au-dessus de cette enceinte on aperçoit les maisons de la ville. Entre les deux tours de droite est ouverte une porte, donnant accès dans l'intérieur de la cité; au dessus de cette porte se trouve un écusson armorié *d'azur à une fasce d'argent, accompagnée de 3 crosses d'or, 2. 1.*

A gauche du panneau, sur la mer, dont les vagues sont indiquées, on voit une barque abordant au rivage; elle est chargée d'un cercueil recouvert d'un drap jaune, figurant un drap d'or, semé de fleurs, devant lequel est agenouillée une femme en noir, la tête coiffée d'un bonnet de veuve. A côté de cette personne, et dans le bateau, se trouvent une suivante, trois hommes et quatre femmes, toutes les femmes portant le haut bonnet ou hennin du xv^e siècle. Au-dessus de ce groupe volent deux anges, les bras croisés sur la poitrine.

En face, sur le rivage et à droite, sont réunis plusieurs malades agenouillés en différentes attitudes; près de

l'un d'eux est une béquille à terre, à côté d'un autre on voit un objet qui paraît être la cliquette d'un lépreux ; enfin un diable noir tacheté de rouge paraît sortir de la bouche d'un troisième malade : on a voulu représenter la guérison miraculeuse de boiteux, de lépreux et de possédés.

Au-dessus du groupe de gauche et sur une banderole, se trouve une inscription de deux lignes en caractères gothiques, dont la lecture, rendue un peu incertaine par la disparition de la partie supérieure de la tapisserie, donne la phrase suivante :

COMĒT LA NEF SAIT ETEVE FIT ECAL PRES CALECIDE
PLVSEVRS MALADE FVRENT GUERIS

(Coment la nef saint Eteve fit escal près Calecide
pluseurs malades furent gueris.)

L'écusson figuré sur la tapisserie va de suite donner une précieuse indication : les armes qu'il représente sont celles de Pierre de Crosses, le chanoine de l'Eglise de Bourges, qui, comme on l'a vu, donna à la cathédrale une série de tapisseries représentant la vie de saint Étienne. De plus parmi les sujets figurés sur ces tapisseries, on indiquait dans les inventaires la *translation de Mons Sct Estienne*, qui paraît être la scène que l'on voit sur la pièce du musée de Bourges.

La *Légende dorée* de Jacques de Voragine raconte dans *l'Invention du corps de saint Étienne*, qu'Alexandre, sénateur de Constantinople, étant allé à Jérusalem avec sa femme Julienne, y fit construire une basilique, dans

laquelle on mit le corps du premier martyr, puis, qu'étant mort lui-même, on l'ensevelit, suivant ses ordres, à côté du saint.

Sept années après, Julienne voulut retourner à Constantinople et y emmener avec elle les restes de son époux; elle vint dans la basilique, mais l'évêque refusa ou ne put lui dire quelle était la châsse qui contenait le corps de son mari, de sorte que par erreur elle emporta celle qui renfermait les restes de saint Étienne, avec lesquels elle s'embarqua pour Constantinople.

Cette translation du corps du saint jeta, paraît-il, dans grand émoi tout le monde infernal, qui mit tout en œuvre pour l'empêcher. Il essaya d'abord de faire faire naufrage au vaisseau qui portait Julienne et saint Étienne, en suscitant une violente tempête, puis d'y mettre le feu. Échappé à ces divers dangers, grâce à la protection divine, le bâtiment, avant d'arriver à Constantinople, fit relâche en face, sur la côte de Bithynie, à Chalcédoine. Là les démons se livrèrent à une dernière manifestation en criant : « Voici qu'il vient le serviteur de Dieu qui a été lapidé par les méchants juifs¹. »

C'est cette arrivée à Chalcédoine, l'escale avant de toucher Constantinople, comme la raconte la *Légende dorée*, que représente la tapisserie : la mer bleue, ce sont les flots azurés du Bosphore de Thrace, la ville fortifiée c'est Chalcédoine, *Calcedo*, suivant la forme adoptée dans la *Légende dorée* dont se rapproche beaucoup celle de l'inscription : *Calecide*.

1. *Et cum Calcedonem venissent demones clamabat : « Servus Dei venit qui ab iniquis lapidatus Judeis. » Invention du corps de Saint-Étienne, premier martyr. Légende dorée de Jacques de Voragine.*

Le cercueil ou la châsse qui est dans le navire est celui de saint Étienne, appelé souvent au moyen-âge *saint Estephe* ou *Estève*, dont *Eteve* est l'abréviation ; enfin la femme en costume de veuve qui prie à côté est Julienne ; par conséquent l'identification est aussi satisfaisante que possible. L'auteur de la tapisserie s'est fidèlement conformé au récit de la *Légende dorée* : on n'a même pas oublié un petit diable chargé, sans doute, d'annoncer la venue du serviteur de Dieu, à moins qu'il ne constate un exorcisme miraculeux dû aux reliques du saint.

Cette tapisserie est tout ce qui nous reste des richesses en ce genre que la cathédrale possédait. Par une circonstance curieuse, celle qui est parvenue jusqu'à nous est une des premières qui aient été données au Chapitre et par conséquent une des plus anciennes. On peut espérer que les descriptions, aussi complètes qu'il nous a été possible de les donner d'après les documents du temps, permettront, grâce aux blasons qui constatent leur origine, de reconnaître dans les collections, où elles se trouvent aujourd'hui, les tapisseries de la cathédrale de Bourges qui peuvent encore exister.

III

Il a été fréquemment question, dans cette étude, de Pierre de Crosses, qui fut le premier donateur connu de tapisseries de la cathédrale de Bourges et de qui vient la pièce de saint Étienne retrouvée au musée. C'est une de ces personnalités religieuses de la Renaissance, d'autant plus intéressantes pour nous, que leurs

pieuses libéralités étaient accompagnées d'un amour de l'art et du beau, auquel nous devons bien des monuments précieux. Nous sommes heureux d'avoir pu recueillir sur son compte des renseignements qui le feront un peu sortir de l'oubli complet dans lequel il était tombé.

Pierre de Crosses, *Petrus de Crossiis*, était licencié en décrets; il fut prieur ou doyen de Notre-Dame de Montermoyen, chanoine de la cathédrale, et chanoine de la Sainte-Chapelle. La première mention qui soit faite de lui, et dans laquelle il ne figure que comme simple prêtre, se trouve dans un acte capitulaire de l'Eglise de Bourges du 24 décembre 1443¹, dans lequel on lui loue pour huit années la maison canoniale qu'occupait antérieurement le chanoine Guillaume Ymbert.

Ce Guillaume Imbert est désigné en 1403 comme doyen de Montermoyen, chanoine de l'Eglise de Bourges et collecteur de la Chambre apostolique dans les diocèses de Bourges, Limoges et Poitiers², de sorte que l'on peut se demander si en 1443 Pierre de Crosses, qui lui succédait dans l'occupation d'une maison du cloître, ne venait pas également de le remplacer au décanat de Montermoyen.

Le 4 avril 1447, le Roi nomma Pierre de Crosses chanoine prébendé de la Sainte-Chapelle de Bourges, en remplacement de Pierre Bureau, maître-ès-arts, fils du célèbre Jean Bureau, trésorier de France, et grand-maître de l'artillerie³. Il est bon de signaler que cette

1. *II^e Reg. Capit.*, fol. 196 r^o.

2. Arch. Cher : G, fs Saint-Ursin, n^o 7, l^{ss} 131, spiritualité.

3. J. SOVER, *Analyses des actes de Charles VII*, conservés dans les Archives départementales du Cher. (*Mém. Soc. hist. Cher*, 1898, p. 184).

indication est en désaccord avec celle qui se trouve sur la *liste chronologique des chanoines de la Sainte-Chapelle*¹ d'après laquelle Pierre de Crosses aurait été promu en 1470 seulement à un canonicat de la Sainte-Chapelle, en remplacement et par permutation avec maître Devoir et aurait pris possession de son bénéfice le 20 février suivant: il vaut mieux évidemment s'en rapporter à l'acte même de nomination qu'à un relevé fait avec plus ou moins d'exactitude.

Pierre de Crosses resta chanoine de la Sainte-Chapelle jusqu'en 1488, époque à laquelle il fut remplacé par Jacques de Saint-Genis dit la Roche, sans que nous sachions si c'est la mort ou une retraite volontaire qui obligea à lui donner un successeur.

Pierre de Crosses appartenait déjà depuis deux années au Chapitre de la Sainte-Chapelle, quand il prit place dans celui de la cathédrale. L'acte capitulaire du 3 octobre 1449² qui le constate, le qualifie de vicaire de la chapelle de Saint-Fiacre et de Saint Pantaléon au diocèse de Chartres et indique qu'il est reçu chanoine prébendé en remplacement de Guillaume Baudry, auquel il cède en échange ses vicairies chartraines.

A partir de ce moment le nom de Pierre de Crosses se retrouve souvent, pendant trente années, sur les procès-verbaux des délibérations du vénérable Chapitre, non seulement à cause de la part qu'il prit à l'administration des grands intérêts spirituels et

1. Arch. Cher, G, fs Saint-Étienne, Chap. Sainte-Chapelle, registre intitulé *Fondations de la Sainte-Chapelle de Bourges*, liste chronologique, 29 v^o et 30 r^o.

2. *II^e Reg. Capit.*, fol. 112 r^o.

temporels dont ce dernier avait la charge, mais aussi en raison des demandes particulières qu'il lui adressa, des fondations et des libéralités qu'il fit en sa faveur.

Le 13 avril 1459 ¹, il fit part au Chapitre de son intention de faire construire à ses frais une porte d'entrée pour le chœur, et le 13 mai 1462, il demandait l'autorisation de faire mettre les portes en place.

Où était placée cette porte? Était-ce dans le jubé ou dans le chancel? C'est un point qu'il est impossible de préciser, les délibérations capitulaires ne renfermant aucune indication à ce sujet. Notre incertitude sur ce point se trouve d'ailleurs augmentée, par ce que nous savons de l'extrême étroitesse de cette porte, qui n'avait pas plus de 0 m. 54 de largeur, détail absolument certain, puisque le linteau même de la porte est parvenu jusqu'à nous avec la feuillure faite à l'époque qui ne mesure, comme il vient d'être dit, que 0 m. 54. Dans ces conditions la porte que l'on construisit en 1459-1462 n'était et ne pouvait être qu'une porte de service d'un caractère tout à fait secondaire.

Toute porte de service qu'elle était, elle fut traitée avec le soin, la préoccupation artistique et le goût que l'on retrouve dans toutes les œuvres de ce temps. Le linteau que nous possédons ² et qui mesure 0 m. 77 de largeur sur 0 m. 49 de hauteur, comprend un tympan en accolade garni de crochets en feuillages sur le rampant extérieur. Il est orné à l'intrados de redans doubles terminés par des feuillages suspendant l'écu de Pierre de Crosses et à l'extrados de deux triangles curvilignes

1. *V^e Reg Capit.*, fol. 32.

2. Il est au musée de Bourges et provient de la Cathédrale.

remplis d'un réseau de courbes vésiculaires. Enfin, de chaque côté, à la naissance des courbes, se tiennent deux angelots, debout, vus de face, de 0 m. 34 de hauteur chacun. Tout cet ensemble forme une décoration d'une extrême élégance, exécutés avec une grande finesse. (V. la figure à la fin du mémoire.)

Le 19 novembre 1464¹, Pierre de Crosses proposa au Chapitre de faire une fondation dont la nature et les conditions ne sont pas indiquées, offre qui, d'ailleurs, fut repoussée. Cela ne l'empêcha pas d'annoncer quelque temps après son intention de donner au chapitre des tapisseries pour mettre au-dessus du chœur : c'étaient les dix pièces de Saint-Étienne que nous connaissons et qui portent également son blason. Cette libéralité devait être accueillie avec empressement et l'acte capitulaire du 6 octobre 1466 décida qu'une lettre lui ferait connaître l'acceptation du chapitre : *Conclusum fit quod fiat littera magistro de Crossis de fundatione facta eidem pro tapissaria*².

Il était difficile de continuer à résister aux désirs d'un collègue aussi généreux et le Chapitre accepta cette fois la demande qu'il lui adressa pour la concession d'une grande messe solennelle de saint Eutrope qui serait célébrée le lendemain de la Translation du protomartyr, avec distribution de méreaux par le Chapitre, *distributam in marellis de et super bursa de capituli*. L'acte capitulaire, qui est du 22 juillet 1468³,

1. V^o Reg. Capit., fol. 291 v^o.

2. VI^o Reg. Capit., fol. 47 v^o. M. de Girardot, qui signala le premier cette libéralité, indiquait comme date l'année 1444, ce qui était une erreur manifeste.

3. VI^o Reg. Capit., fol. 127.

constate que cette décision fut prise en considération des services rendus par Pierre de Crosses, des biens donnés autrefois, notamment lors de l'incendie de la maison canoniale qu'il occupait dans le cloître et de ceux qu'il donnera encore. Le même document fait connaître que cette décision du Chapitre ne rencontra qu'un seul opposant, le chanoine Jean Chambtin, dont la résistance est relatée dans l'acte capitulaire, sur sa demande vraisemblablement. C'est donc répondre à son désir que de rappeler le nom d'un personnage resté sourd à la voix de la reconnaissance vis-à-vis d'un collègue qui était cependant bien digne d'être traité avec des égards exceptionnels.

La même année, le 13 novembre, le Chapitre est encore saisi d'une demande de Pierre de Crosses pour la fondation d'une messe à célébrer le jour de la fête de saint Hilaire, pour laquelle il offrait 60 écus d'or une fois payés, ou applicables aux avances qu'il avait dû faire pour la reconstruction de sa maison¹.

Il a été question déjà, à diverses reprises, de l'incendie qui avait détruit la maison canoniale qu'il occupait. Cet incendie doit être antérieur à 1462, car dans l'acte capitulaire du 13 mai 1462², où il demandait à faire poser les portes de l'entrée du chœur, il était déjà fait mention de réparations à faire à cette maison. En 1468 la reconstruction était terminée depuis un certain nombre d'années, puisque dans l'acte capitulaire du 22 juillet de la même année³, on parle de ces travaux et

1. VI^e Reg. Capit., fol. 148.

2. V^e Reg. Capit., fol. 179.

3. II^e Reg. Capit., fol. 127.

des avances faites à cette occasion par Pierre de Crosses, comme de choses déjà anciennes. Cependant Catherinot¹ indique une date postérieure, 1470, et nous apprend qu'en plus du logis pour l'habitation, Pierre de Crosses fit faire une chapelle, en consacrant l'un et l'autre à saint Mandé. Ce détail nous révèle où était situé ce logis, puisque dans l'hôtel actuellement occupé par la famille de Kersers, à l'angle de la rue du Doyen² et de la rue Moyenne, on trouve encore une inscription en caractères gothiques qui porte :

CET HOTEL CI EST COMADE AV SERVICE DE
SAINT MADE³

On peut d'ailleurs voir encore dans cet hôtel la chapelle édiflée par Pierre de Crosses.

Le 28 janvier 1471⁴ il voulait encore donner mille livres pour la fondation de deux vicairies à la charge de dire deux messes basses, dispositions généreuses qui ne l'empêchaient pas, un peu plus tard, le 8 janvier 1475⁵, de demander au Chapitre à être exonéré de l'obligation de verser une somme de trente-six livres dont il lui était redevable.

La dernière fois que nous ayons trouvé mentionné le nom de Pierre de Crosses est dans la délibération canoniale du 26 mars 1479⁶, mais nous n'avons rien pu

1. CATHERINOT, *Les Églises de Bourges*.

2. Rue du Doyen. n° 2.

3. KERSERS, *Statist. Mon.*, II, 261.

4. VII^e Reg. Capit., fol. 45.

5. Même registre, fol. 299.

6. Même registre, fol. 33.

découvrir relativement à sa mort et à la désignation de son successeur dans le Chapitre.

Pierre de Crosses appartenait, selon toute vraisemblance, à une ancienne famille originaire de Dun-le-Roy¹, où il y avait un hôtel portant le nom d'*Hôtel de Crosses*². On connaît un certain nombre de membres de cette famille sans que l'on puisse les rattacher généalogiquement entre eux. Voici ceux qui sont parvenus à notre connaissance :

Pierre de Crosses, notaire royal à Bourges, en 1278³ ;

Simon de Crosses mentionné en 1376 dans un acte concernant sa fille Jehanne de Crosses, mariée à Simon de Menay⁴ ;

Jehan de Crosses, chanoine de Paris et conseiller clerc au parlement en 1360⁵ ; il était né à Dun-le-Roy, où il fonda en 1360 un anniversaire solennel en l'église Saint-Etienne⁶ ;

Guillaume de *Croce*, ayant, d'après la Thaumassière, le même blason que notre chanoine, ce qui établit d'une façon indéniable le lien de parenté existant entre

1. LA THAUMASSIÈRE, *Hist. du Berry*, 372. — Paul MOREAU, *Hist. de Dun-le-Roy*, II, 191.

2. MOREAU, *ibid.*, 179.

3. LA THAUM., 688. — TOULGOET, *Nobiliaire du Berry*. (*Mém. Antiq. Centre*, XX, 273.)

4. *Inv. de l'abb. de Saint-Ambroix*, t. I, p. 719. Renseignement fourni, ainsi que plusieurs de ceux qui suivent, par M. Paul Girard de Villesaison, qui a eu l'extrême obligeance de me communiquer quelques-unes des notes généalogiques qu'il réunit sur les familles berruyères.

5. LA THAUM., 372.

6. MOREAU, II, 191.

eux : sa fille Jeanne de Crosses épousa Jean Cottereau et testa en 1418¹ ;

Jehan de Crosses, veuf de Jacqueline Chambon, rendait foi et hommage au Roi, le 20 juin 1410 pour le fief de Diéry, au nom de Gilet de Crosses, son fils² ;

Philippon de Crosses et *la Quinaulde*, sa femme, sont mentionnés dans une transaction, le 9 novembre 1438³ ;

Jeanne de Crosses mariée à Philippe Bouer, vivant, ainsi que son mari, de 1414 à 1421⁴ ;

Pierre de Crosses, licencié, garde du scel royal de la Prévôté de Dun en 1446-1450⁵ ;

Autre Pierre de Crosses procureur du roi à Dun, de 1445 à 1450⁶ ;

Autre Pierre de Crosses, procureur du roi à Dun, en 1496⁷ ;

Jean de Crosses, vicaire des Oiseaux à Dun, de 1440 à 1450⁸ ;

Jean de Crosses, qui est peut-être le même que le précédent, prieur du chapitre de Saint Etienne de Dun, de 1460 à 1481⁹ ;

Guerin de Crosses, bourgeois et marchand à Bourges, marié à Jeanne Girard, fille de Guillaume Girard, lieutenant au comté de Sancerre et de Guillemette

1 LA THAUM., 906.

2 Arch. Cher : C 812.

3 *Inv. de l'abb de Saint-Sulpice*, II, 430 v°.

4 LA THAUM., 1140.

5 MOREAU, II, 24.

6 *Ibid* , 21.

7 LA THAUM , 373.

8 MOREAU, *ibid* , 440.

9 *Ibid* , 419.

Bussière. Ils sont mentionnés 1° dans une transaction entre leurs enfants et un frère de Jeanne Girard, ladite transaction reçue par Guillaume Chaumeau, notaire royal à Bourges, le 5 janvier 1530¹. — 2° dans le contrat de mariage de Bienvenue de Crosses, leur fille, avec Claude Faulconnier, reçu par Guillaume Chaumeau, le 13 octobre 1532².

Pour être complet, il faut encore indiquer un Pierre de Crosses qui travaillait à la cathédrale en 1488³, bien qu'il soit peu probable qu'il ait appartenu à la famille du chanoine.

En résumé, il est certain qu'il y avait en Berry une famille dunoise qui a occupé une situation assez relevée dans l'Église ou dans les offices de Judicature et à laquelle se rattachait incontestablement Pierre de Crosses, puisque leur blason était le même.

INVENTAIRE DE 1537⁴

151. — *Item dix grans pièces de tapisserie de laine pour le cueur de la l. église, cinq d'un costé et cinq de l'autre, semées de fleurs de lys, ès quelles y en a ung où sont les armes de Mons. le C^{al} Boyer et à l'entour d'icelle sa devise et ses lacs d'amour, et aultres cinq ungs ainct Estienne de broderie.*

152. — *Item six grans pièces de tapisserie pour le cueur de lad. église, c'est-à-dire trois pièces d'un costé*

1. Arch. Cher : E, 1717 (alias 1722).

2. *Ibid.*

3. GIRARDOT, *Les artistes de la ville de Bourges*, édit. autographe, p. 24.

4. GIRARDOT, *Hist. du trésor*, 33.

et trois de l'autre, où sont historiés les mistère, institution, lapidation, invention et translation de Mons. Sct Estienne avec une petite pièce qui se met à l'entrée du cueur où est l'histoire Mons. Sct. Martin, lesquelles pièces donna feu M. Pierre de Croisses.

153. — Item une grande pièce de tapisserie, où sont compris trois grans mistères par personnaiges, un grand navire et plusieurs personnaiges, la roue de fortune et les sept péchés mortels, esquels sont les escussons et armes de feu Mons. l'archevesque de Cambray.

154. — Item une aultre pièce ayant par mistère en personnage le ravissement de la fille de Jacob, avec la destruction de la ville.

155. — Item une aultre pièce de tapisserie, en laquelle y a Dieu le Père, lapidement Sct. Estienne, quatre arcevesques tous droits et deulx couchés, aux escussons et armes de M. le C^{al} Boyer et sied au-dessouls du siège pontifical.

156. — Item une aultre pièce de tapisserie, en laquelle est contenu le mistère de la royne de Sabba qui vient voir le roy Salomon, sied lad. pièce au-dessus des sièges des diacres et sous-diacres, et, sont en icelle les armes de feu Mons. de Cambray.

157. — Item une aultre pièce, en laquelle sont contenus certains anges et personnaiges portans les signes de la passion Nostre Seigneur et grans escripteaulx par dessus, qui se siet au-dessus de lad. pièce précédente.

158. — Item une aultre pièce ou sont contenus certains mistères et personnaiges pourtans aucuns signes du mistère de la Pater Noster, comme est déclaré escript au-dessous desd. personnaiges, lesd. pièces ont été données par

feu Mons. Jean Cueur, archevesque de Bourges, et se tient à l'entour de la chaire épiscopale.

159. — *Item une aultre pièce de serge rouge ou sont historiés le roy Artus et une royne, et y a un papegault et un paon et certains escripteaulx et aulcunes petites papilletes d'argent doré que fit faire M. Jean Potier, chanoyne de Bourges, à la broderie.*

160. — *Item ung bancher¹ de tapisserie de laisne de menue verdure achapté par le maistre de l'œuvre et sert ladite pièce à la seille² tous les jours au milieu du cueur.*

161. — *Item une pièce de tapisserie bien riche, où est ung archevesque au milieu d'icelle, laquelle se met es fêtes de chantre et de sous-chantres sur la tumbé de Sct. Philippe.*

1. Bancher, Bancquier, Banckier, sorte de housse pour couvrir un banc, tapis, couverture de banc. (GODEFROY, *Dict. de l'ancienne langue française.*)

2. Pour selle, petit siège de bois.

